



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles
mesures et initiatives : partage, dans des conditions
d'égalité, des responsabilités entre les femmes
et les hommes, en particulier des soins dispensés
dans le contexte du VIH/sida**

Déclaration présentée par World Youth Alliance, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration*

Le partage dans des conditions d'égalité des responsabilités entre les hommes et les femmes – Reconnaître la valeur du travail informel

La question du partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes reste au tout premier plan des préoccupations dans les pays en développement et les pays développés. Aujourd'hui, nombre de personnes, en particulier des femmes, effectuent un travail non rémunéré qui contribue dans une large mesure au développement économique et social de leur pays. Trop souvent, cette contribution n'est pas reconnue à sa juste valeur.

Certaines personnes assurent la plupart des soins et d'autres activités informelles à domicile pour leur famille. Cet esprit de sacrifice dont les membres d'une famille font preuve dans toute société montre l'importance cruciale que revêtent la vie familiale et la solidarité entre les membres de la famille. Dans les pays en développement, en particulier, il n'y a pas d'autre possibilité que les services éducatifs, sanitaires et sociaux assurés par la famille¹.

Les activités parallèles que mènent les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans le cadre de la famille ou du secteur informel contribuent véritablement au développement de la société en créant les conditions d'un développement humain intégral, caractérisé par l'épanouissement de la personne aux plans physique, spirituel, mental et affectif. Nous demandons aux États Membres et à l'ensemble de la communauté internationale de reconnaître la valeur de la contribution concrète qu'apportent les hommes et les femmes pour atteindre l'objectif qu'est le partage dans des conditions d'égalité des responsabilités.

Femmes et responsabilités

Il est largement établi aujourd'hui que les femmes et les filles assurent la plupart des travaux domestiques, en particulier en s'occupant de leurs parents âgés, malades ou handicapés. Il en va notamment ainsi pour les jeunes femmes et les filles, qui s'occupent de l'ensemble des membres de la famille à la suite de la mort des parents et/ou des tuteurs. Pour trouver une solution à ce problème, il faut mettre l'accent sur les besoins des femmes, des hommes et des enfants, compte tenu de la contribution unique que chaque personne peut apporter à la vie familiale et professionnelle.

World Youth Alliance voudrait souligner que le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les soins ne devrait pas consister uniquement à écarter les femmes de la prestation de soins à domicile. Il faut plutôt s'employer à permettre aux femmes de faire les bons choix pour elles-mêmes et leur famille. La pauvreté est le plus grand facteur de blocage qui contribue à la faible participation des femmes au marché du travail

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « The Social and Political Economy of Care: Contesting Gender and Class Inequalities », Document d'information (2008), (« [...] les données empiriques montrent que l'activité non rémunérée reste remarquablement importante dans les pays développés capitalistes. »); voir également la figure 2 qui montre que la part du travail non rémunéré est très élevée dans les pays en développement ou à faible revenu.

officiel². Pour lever cette contrainte, en partenariat avec les organisations de la société civile, les gouvernements devraient créer les conditions permettant d'accroître les options qui s'offrent aux hommes et aux femmes, notamment les possibilités de formation générale et professionnelle non traditionnelles. Les hommes et les femmes pourraient ainsi concilier leurs obligations familiales et professionnelles. S'ils ont plus de possibilités, ils seront mieux à même de décider comment répondre aux besoins de leur famille et de désigner la personne qui dispensera les soins non professionnels à la maison.

Valeur du travail informel

Les hommes et les femmes ayant les uns et les autres besoin d'être aidés pour s'acquitter des travaux domestiques, le partage des responsabilités dans des conditions d'égalité passe par la reconnaissance de la valeur intrinsèque de ce travail dans les pays développés et les pays en développement³. Trop souvent, l'accent est mis sur le fait que l'emploi professionnel ou formel présente plus d'avantages sur le plan économique que le travail informel ou le travail domestique. Il est vrai que cet emploi offre divers avantages économiques, mais ceux-ci ne sont pas les seuls facteurs qui déterminent la valeur des services. Outre la valeur sociale que les soins à domicile ont pour la personne qui reçoit les soins et pour celle qui les dispense, ils ont une valeur économique importante qui peut être déterminée.

Le travail informel ou le travail consistant à s'occuper des personnes à charge, à éduquer les enfants et à fournir des vivres et des abris, peut être quantifié en se fondant sur ce que cela aurait coûté à l'État ou au marché pour assurer les mêmes services. Un simple coup d'œil nous permet de savoir que le coût serait insupportable, pour la société, si l'État devait assurer ces services ou pour les individus, si le marché devait les assurer. Il faudrait se féliciter que des hommes et des femmes renoncent à un emploi dans le secteur structuré pour assurer ces importants services. Il convient de les respecter et de les encourager. Si les hommes et les femmes reconnaissent que la famille est l'unité de base de la société et que le bien-être de celle-ci est directement lié à la prospérité économique, ils devraient comprendre qu'ils doivent partager les responsabilités⁴.

² Rapport sur le débat en ligne concernant le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida, organisé par la Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

³ Déclaration liminaire de la réunion du Groupe d'experts sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida, (« [...] les activités que mènent les femmes et les hommes dans les ménages et les communautés ne sont pas de simples "corvées" [...] mais des tâches importantes ayant des incidences sur le développement des ménages, des communautés et des pays ».) Contrairement aux opinions exprimées dans le rapport sur le débat en ligne concernant le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida, organisé par la Division de la promotion de la femme, le travail informel *n'est pas* sous-évalué parce que ce sont les femmes qui l'assurent. Il l'est parce que le gouvernement et la société, en général, ne reconnaissent pas sa valeur intrinsèque. Pour résoudre en partie à ce problème, il faudrait montrer combien l'État devrait dépenser pour assurer ces services.

⁴ Le fait que les hommes n'accordent pas d'importance aux responsabilités en matière de soins à dispenser à la maison ne s'explique pas par le phallocentrisme. Il ne s'agit pas non plus seulement d'une question économique. La société et même les femmes n'apprécient pas à leur

La reconnaissance de la valeur de ces services permettra d'encourager le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes dans le cadre de la famille⁵. Cette reconnaissance peut s'inscrire non seulement dans les politiques mais aussi dans les cultures des pays développés et des pays en développement. Dans ces derniers, affirmer que le travail domestique est important incitera plus probablement les hommes et les garçons à participer à ces activités au lieu de chercher un emploi professionnel ou formel seulement⁶. Cela permettra de plus en plus aux femmes et aux hommes de poursuivre leurs études ou d'entrer sur le marché du travail.

Nombre de pays développés sont aux prises avec une crise démographique. Les hommes et les femmes n'arrivent pas à concilier leurs obligations professionnelles et leurs obligations familiales. Les disparités économiques entre le travail formel et informel amènent beaucoup de femmes à renoncer à avoir un enfant ou à espacer les naissances pour poursuivre leur carrière. Cette crise démographique peut être atténuée en créant des conditions économiques qui ne dissuadent pas les hommes et les femmes d'avoir des enfants et de les élever. Ces politiques devraient contribuer à l'adoption du congé parental et tenir compte des choix des familles en ce qui concerne la garde et l'éducation de leurs enfants⁷.

Sexospécificités et milieu de travail dans le secteur structuré

Si les hommes et les femmes ont plus de choix en ce qui concerne les prestations de soins informels, ils participeront davantage au marché du travail structuré et seront plus productifs. Le fait que nombre de femmes décident de continuer à assumer le rôle de prestataire de soins informels alors qu'elles pouvaient entrer sur le marché du travail officiel ne s'explique pas toujours par les structures de blocage et les stéréotypes sexistes; nombre d'entre elles souhaitent assumer le rôle de principal prestataire de soins dans leur famille. Cependant, il convient de réexaminer les structures sociales qui limitent le choix des femmes et des hommes en ce qui concerne l'entrée sur le marché du travail structuré.

Actuellement, la plupart des spécifications d'emploi sont conçues pour une catégorie d'employés qui n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les activités parallèles⁸. Les aménagements d'horaires ne sont pas chose courante, mais

juste valeur la vie familiale et les soins à domicile qu'elle exige souvent. Les hommes et les femmes partageront plus probablement les responsabilités, dans des conditions d'égalité, s'ils estiment que la famille est l'unité de base de toute société prospère.

⁵ Rapport sur le débat en ligne portant sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida, organisé par la Division de la promotion de la femme, *supra* note 2, à 12 (« Je pense qu'aussi longtemps que le rôle joué à la maison d'une part et le rôle joué en tant que "parent" d'autre part ne sont pas reconnus, soutenus, honorés, encouragés et développés, les inégalités persisteront et empêcheront les femmes de participer pleinement à toutes les activités. » *Citation d'un participant.*)

⁶ Id. à 6 (« Si les hommes refusent de changer et continuent de recourir à des stéréotypes sexistes, c'est en partie parce que ce n'est pas dans leur intérêt, la revalorisation de l'éducation des enfants incitera de plus en plus les hommes à participer aux responsabilités du ménage. ») (Nous noterons qu'en s'acquittant des travaux domestiques de façon économique, les femmes montreront qu'elles-mêmes apprécient à leur juste valeur ces tâches et, par conséquent, les hommes les imiteront et partageront les responsabilités domestiques.)

⁷ Id.

⁸ Id. à 14.

ils permettraient aux femmes et aux hommes de concilier leur vie professionnelle et familiale et de partager, dans des conditions d'égalité, les responsabilités en ce qui concerne la prestation des soins.

En dépit des limites que les structures sociales et juridiques imposent à nombre de femmes, le travail informel à domicile ne réduit pas nécessairement la participation au processus ou à la vie politique⁹. Le travail dans le secteur structuré empêche souvent les femmes et les hommes de participer aux activités de leurs communautés à la base, ce qui est nécessaire pour participer effectivement à la vie politique. Les femmes et les hommes qui dispensent des soins à domicile participent souvent beaucoup plus aux systèmes de soutien qui ont des incidences directes sur la communauté : la famille élargie, les amis, les groupes politiques locaux tels que les réseaux éducatifs et les groupes de parents. Les nouvelles technologies, en particulier, permettent aux hommes et aux femmes de créer des réseaux et de participer aux activités des communautés locales et nationales tout en restant chez eux.

Recommandations

- 1) En partenariat avec la société civile, les États Membres devraient promouvoir l'élaboration de programmes culturels qui soulignent la valeur économique et sociale intrinsèque du travail informel.
- 2) Les États Membres devraient créer un cadre assurant l'égalité des sexes et le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités familiales en atténuant la pauvreté, en assurant l'accès à l'enseignement primaire et secondaire pour tous et en renforçant les soins de santé de base.
- 3) Les États Membres devraient créer des conditions économiques qui aident les femmes et les hommes dispensant des soins à la maison afin d'améliorer la situation économique et sociale globale des familles vivant dans la pauvreté, notamment en accordant des avantages fiscaux tels que des crédits pour les enfants et pour les parents qui décident de dispenser des soins à domicile aux membres de la famille.

⁹ Par exemple, Sandra Day O'Connor, la première femme juge de la Cour suprême des États-Unis, a mis un terme à sa carrière pour élever ses enfants et a pu, ainsi, participer à la vie politique à un niveau élevé. (« En fait, l'hypothèse implicite est que les femmes ayant occupé des postes importants qui décident de consacrer quelque temps avec leurs enfants reprendront le travail en occupant des postes subalternes, au mieux et, plus probablement quitteront définitivement le monde du travail. Comme le montre l'histoire de Sandra Day O'Connor, les femmes qui arrêtent de travailler peuvent reprendre leur carrière et, oui, ce nouveau départ peut même faire oublier leur carrière précédente ».) Source : *Boston Globe*. (http://www.boston.com/news/globe/editorial_opinion/oped/articles/2006/01/23/relaunching_mothers/); Supreme Court History: « De 1960 à 1965, outre qu'elle était mère à plein temps, O'Connor a mené diverses activités bénévoles. Elle a participé à l'élaboration de questionnaires pour l'examen d'admission au barreau de l'Arizona, contribué à la mise en place du service d'orientation des avocats du barreau de cet État, siégé à la Commission de zonage et fait partie du Maricopa County Board of Adjustments and Appeals. En 1965, elle a siégé en tant que membre de la Commission gouvernementale sur le mariage et la famille, travaillé en qualité d'assistant administratif à Arizona State Hospital, de conseillère auprès de l'Armée du salut, de volontaire dans une école pour des Noirs et personnes d'origine latino-américaine. » <http://www.supremecourthistory.org/myweb/justice/o%27connor.htm>.

- 4) En partenariat avec les familles et les communautés, les États Membres devraient s'employer à renforcer les familles, en particulier en soulignant le rôle important que joue le père en dispensant des soins et en apportant un soutien.
- 5) En partenariat avec la société civile, les États Membres devraient promouvoir l'accès aux technologies de l'information qui permettront aux hommes et aux femmes de travailler et de se former à domicile.
- 6) Les États Membres devraient allonger la durée du congé parental et veiller à ce que les hommes et les femmes en bénéficient. Il appartiendra aux conjoints seulement de décider lequel d'entre eux prendra le congé parental.
- 7) Les États Membres devraient encourager les entreprises à réaménager les conditions de travail dans le secteur structuré afin d'introduire une plus grande flexibilité dans les horaires de travail et les lieux de travail.
